



L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE EN PRATIQUES
DANS LES RÉGIES DE QUARTIER
ET DE TERRITOIRE



EDITIONS DU CNLRQ

*Comité National
de Liaison des
Régies de Quartier*





L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE EN PRATIQUES
DANS LES RÉGIES DE QUARTIER
ET DE TERRITOIRE



EDITIONS DU CNLRQ

*Comité National
de Liaison des
Régies de Quartier*





Ce fascicule a été réalisé, dans le cadre de la Commission Économie Solidaire du CNLRQ, avec l'appui du Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA) et de Laurent GARDIN, maître de conférences à l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, chercheur à l'Institut de Développement et de la Prospective (IDP) et au Laboratoire Interdisciplinaire de Sociologie Economique (LISE), à qui a été confié le travail de synthèse et de rédaction.

Nous remercions Laurent GARDIN
pour le concours apporté à la réalisation de ce document.

Nos sincères remerciements aux bénévoles et salariés
des Régies de quartier et de territoire¹
qui, par leurs témoignages et échanges d'expériences,
ont contribué à l'enrichir par les apports de pratiques.
Merci également à Vincent RICOLLEAU, chargé de mission du CNLRQ,
qui a coordonné l'ensemble de ce travail.



¹ Régies d'Aubervilliers, Bezons, Chambéry Coup de Pouce, Gennevilliers, Grenoble, Mâcon, Lunel, Lyon 1.2.4. Services, Poitiers, Paris 3ème, Rillieux la Pape, Toulouse Bellefontaine, Trélazé et Viry-Chatillon.

SOMMAIRE

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE EN PRATIQUES DANS LES RÉGIES DE QUARTIER ET DE TERRITOIRE




Introduction	4	Les services de proximité : pour une reconnaissance de leur utilité sociale	36
Pour en savoir plus	7	La diversité des services de proximité	37
Le projet économique : à la croisée des ressources monétaires et humaines	8	Les services aux habitants dans les Régies	38
L'économie plurielle	9	Services de proximité et services à la personne	40
L'hybridation et la mutualisation des ressources	10	Pistes de questionnements	41
Les rapports aux commanditaires	12	Pour en savoir plus	41
Pistes de questionnements	13	Les nouvelles formes d'échanges, de nouveaux rapports entre acteurs	43
Pour en savoir plus	13	La diversité des initiatives	43
Le développement social pour « mieux vivre ensemble »	14	Regards sur quelques pratiques de Régies	44
La construction des activités	15	Pistes de questionnements	46
Retisser le lien social	16	Pour en savoir plus	47
L'emploi et l'insertion	17	L'éducation populaire, outil d'appropriation du projet	48
La difficile compréhension de la part des dispositifs publics	19	Fondements et quelques repères historiques	49
Pistes de questionnements	20	Au cœur du projet Régie de Quartier	50
Pour en savoir plus	21	De nouvelles actions	52
La dimension politique : la mobilisation des acteurs	22	Pistes de questionnements	53
La mobilisation des parties prenantes	22	Pour en savoir plus	53
La mobilisation des habitants	24	L'environnement et la réappropriation des espaces	54
Les partenaires : collectivités et bailleurs	25	Le développement durable	55
L'enjeu de la dimension politique	26	La valorisation du cadre de vie, projet des Régies	56
Pistes de questionnements	27	De nouvelles approches environnementales	57
Pour en savoir plus	27	Pistes de questionnements	59
L'approche du territoire : ancrage et impact local	28	Pour en savoir plus	59
Les territoires des Régies	29	Les réseaux d'économie solidaire, des engagements locaux, national et international	60
Les partenariats locaux	30	L'économie sociale, la reconnaissance par les statuts	62
Une économie du local	31	L'économie solidaire, un projet de société	63
Lien social et civilité ordinaire	32	Un engagement international et national des Régies	64
L'impact politique	33	Pistes de questionnements	66
Pistes de questionnements	34	Pour en savoir plus	67
Pour en savoir plus	35		





INTRODUCTION



Le marché apparaît aujourd'hui comme l'horizon indépassable de nos économies malgré ses limites importantes : chômage, exclusion, destruction de l'environnement, développement d'activités uniquement solvables, financiarisation de l'économie, délocalisations... De nouvelles pratiques sont apparues dans les années 1970 pour faire face à ces effets mais aussi, pour répondre à des aspirations culturelles et sociopolitiques recherchant d'autres manières de travailler, de vivre ensemble, d'intervenir dans la réalisation des activités économiques. Ces initiatives répondent à des enjeux variés et prennent des formes multiples : services de proximité, finances solidaires, commerce équitable ; elles se retrouvent progressivement sous le concept d'économie solidaire qui va se diffuser dans les années 1990.

Les Régies de quartier participent au mouvement de l'économie solidaire depuis sa création.

- Elles sont parties prenantes des appels parus dans *Le Monde*, en 1995 et 1997, en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire, de la création de l'Inter Réseaux de l'Économie Solidaire puis de sa transformation en Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES). En juillet 1997, le CNLRQ est parmi les 200 participants du premier symposium international « Globalisation de la solidarité » à Lima, qui donnera naissance au Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (RIPESS).
- Les Régies de quartier sont reconnues par diverses politiques publiques comme structures de l'économie solidaire que ce soit au niveau national, régional ou local.
- Et, sur un plan scientifique, les Régies de quartier, comme objets de recherches, font partie des initiatives qui ont conduit à la production du concept d'économie solidaire.

La Charte nationale des Régies de quartier (1991) et son Annexe relative aux Régies de territoire, le Manifeste des Régies de quartier (1993), énoncent les valeurs du Réseau. C'est l'action des Régies qui nourrit ces textes fondateurs « qui ne sont pas vécus comme des lois mais, plutôt comme des principes vers lesquels il s'agit de tendre ».²

2 Sauf indications contraires, les passages entre guillemets sont extraits d'entretiens avec les acteurs des Régies de quartier.

■ Suivant la définition donnée par le CNLRQ, « une Régie de quartier regroupe collectivités locales, logeurs sociaux et habitants du ou des quartiers qui composent son territoire. Ensemble, ils interviennent sur la gestion urbaine de cet espace géographique et social sur lequel se fonde son action. Sa mission technique est d'entretenir, d'embellir et de veiller sur le quartier. Elle se traduit par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services. Les activités de la Régie sont le support d'une démarche de médiation et de sensibilisation qui poursuit auprès des habitants et des acteurs locaux une mission sociale : améliorer les relations humaines, inventer des modes de gestion urbaine partagée, et surtout construire, en suscitant l'implication et la responsabilisation des habitants, une citoyenneté active sur le territoire de la Régie. »

■ Ces caractéristiques politiques, économiques et sociales rejoignent celles de l'économie solidaire auxquelles les Régies de quartier font référence à partir du début des années 1990.

Face à une diversité de pratiques, deux chercheurs et sociologues, Bernard EME et Jean-Louis LAVILLE ont proposé cette définition de l'économie solidaire : « composante spécifique de l'économie aux côtés des sphères publique et marchande, l'économie solidaire peut être définie **comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel** ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Cette perspective a pour caractéristique d'aborder ces activités (...), par leur double dimension, économique et politique, qui leur confèrent leur originalité. »

■ Pourtant, si l'ancrage des Régies de quartier dans l'économie solidaire ne fait pas de doute, cette réalité n'est pas toujours identifiée par l'ensemble des acteurs et des partenaires alors que les pratiques quotidiennes de celles-ci s'inscrivent, selon les principes fondamentaux du Réseau (Charte, Manifeste, labellisation, etc.), dans l'économie solidaire. Ce sont ces liens entre les principes et pratiques de l'économie

solidaire et les Régies de quartier qui vont être ici approfondis en pointant les questionnements que cela entraîne.

■ Aussi, la commission économie solidaire du CNLRQ souhaite que chaque Régie trouve avec ce fascicule les pistes **pour mettre en débat et développer ses propres pratiques dans le cadre de son projet**. Proposant de les approfondir et de les diffuser dans le Réseau et auprès des partenaires, le fascicule se veut aussi un support d'animations et de réflexions pour l'ensemble des acteurs au sein des Régies.

pour en savoir plus

- « *Appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire* », LE MONDE, 18 juin 1997, RÉSEAUX SIGNATAIRES : ADEL, ADSP, ARTISANS DU MONDE, BIOCOOP, CCSC, CNLRQ, CIVILITÉS, CRIDA, CULTURE ET PROXIMITÉ - OPALE, CULTURE ET LIBERTÉ, ÉCONOMIE ET HUMANISME, FONDA RHÔNE-ALPES, GIEPP, MRERS, MRJC, PEUPLES SOLIDAIRES, PROGRÈS, REAS, RÉSEAU DE LA CITOYENNETÉ SOCIALE, STAJ, TERRE DES HOMMES, MEMBRES ASSOCIÉS : CCFD, FRÈRES DES HOMMES.
- EME BERNARD, 2004, « *Généalogie des Régies de quartier* », dans *Ecologie et politique* n° 28, ed. Syllepse.
- EME BERNARD, LAVILLE JEAN-LOUIS., 2005, « *L'économie solidaire (2)*, *Dictionnaire de l'autre économie* », ed. Desclée de Brouwer.
- <http://le-mes.org/> Le mouvement pour l'économie solidaire.
- <http://www.ripess.net/> Réseau intercontinental de l'économie sociale et solidaire.



LE PROJET

ÉCONOMIQUE :

À LA CROISÉE

DES RESSOURCES

MONÉTAIRES ET

HUMAINES





L'économie plurielle

Le marché n'est pas le seul principe économique.

Le concept d'économie solidaire s'appuie sur la pluralité des comportements économiques mis en évidence par Karl POLANYI³.

■ Ces comportements renvoient à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social qui lui fournit des moyens de satisfaire ses besoins matériels. Cela permet de mettre en évidence la diversité des principes économiques :

- le marché dans lequel il y a mise en correspondance de l'offre et de la demande entre agents économiques par le mécanisme de fixation des prix ;
- la redistribution dans laquelle une autorité, démocratique ou non, rassemble des moyens pour les répartir selon les normes qu'elle fixe elle-même ;
- la réciprocité dans laquelle les échanges s'expliquent par la volonté d'entretenir ou de renforcer les liens sociaux entre différents groupes ou personnes.

■ La Charte nationale des Régies de quartier fait référence dès son article 1er à la pluralité des principes économiques : « Le dispositif Régie de quartier articule une double démarche d'entreprise en vraie grandeur et de développement social et communautaire. Ce n'est pas un dispositif public mais la résultante d'une volonté partenariale locale. »

Ceci se traduit notamment par un engagement très clair : « le projet économique (...) ne peut en aucun cas s'appuyer sur l'unique mise en place d'un dispositif de traitement social du chômage ou de relais d'une politique : une place peut par contre être faite dans l'entreprise pour ces mesures, dans le respect des réglementations en vigueur. La viabilité économique du projet a pour base les conditions de prix du marché. »

³ Economiste américain d'origine hongroise (1886-1964). Dans son ouvrage *La Grande Transformation*, décrivant les rouages économiques des sociétés industrielles, en réaction au courant de l'école classique, il prône « l'encastrement » de l'économie dans la société.

Ainsi l'hybridation des ressources, c'est-à-dire le mixage des différents types de ressources provenant :

- 1 du marché à travers la vente de services,
 - 2 de la redistribution pour le soutien aux activités non-marchandes et,
 - 3 de la réciprocité à travers la mobilisation de bénévoles et de réseaux de solidarité,
- ne doit pas se traduire par la réalisation de services à bas prix.

C'est pour cette raison que la Charte nationale des Régies de quartier insiste sur le respect des prix du marché.



L'hybridation et la mutualisation des ressources

■ Prenons un exemple parmi d'autres présenté par le directeur d'une Régie de quartier :

« Sur le plan des activités marchandes, nous excluons celles déjà couvertes face auxquelles il n'y a pas de besoin et nous ne nous situons pas sur les services d'amélioration de l'habitat. Nous pratiquons les prix du marché. Nous sommes sur des ressources exclusivement marchandes, sans contrats aidés, exceptés des postes d'insertion.

Les activités non-marchandes portent essentiellement sur la médiation sociale avec des correspondants de nuit. On produit du lien social et du mieux être. On fait émerger des besoins par rapport aux jeunes, à la collectivité, en écoutant les habitants, les jeunes en bas d'immeuble...

Sur ces activités [marchandes et non-marchandes], le bénévolat n'est présent que dans la construction du projet, dans le choix du maintien et du développement de ces activités. Sur d'autres activités, le bénévolat c'est l'expression de la solidarité ; on produit de l'économie sans salarié. C'est par exemple la brocante solidaire où l'on récupère des objets, ensuite les habitants donnent ce qu'ils veulent et on leur explique que c'est pour la construction d'une école au Maroc : pour un projet mobilisateur où l'habitant exprime sa solidarité. »

- L'hybridation des ressources peut se réaliser sur chacune des activités et une mutualisation générale entre activités permet à celles qui ne sont pas financièrement rentables d'exister.

« Sur une douzaine d'activités, nous avons des activités déficitaires, la moitié environ, par exemple une activité de mobilité des personnes. Leur déficit est compensé par des activités d'espaces verts, de peinture, etc. Elles sont financées à partir de notre gestion interne » (le même directeur).

- Ces choix relèvent des décisions de la Régie et non de ses commanditaires avec lesquels elle passe des marchés ou conclut des conventions.

« Le tableau de comptabilité analytique est lu par les bénévoles, mais n'est pas connu par les commanditaires. Quand il y a un appel d'offre, on ne demande pas à l'entreprise retenue ce qu'elle fait de ses excédents. Dans les Régies, ils permettent de réaliser des activités alors que, dans d'autres entreprises, ils seraient reversés aux actionnaires » (le président d'une Régie de Quartier).

- Lorsque ces commanditaires sont partenaires du fonctionnement de la Régie, ils peuvent participer aux décisions sur la mutualisation des activités.

Par exemple, le directeur d'une Régie de quartiers évoque « un marché de 'développement du lien social dans les quartiers' obtenu dans le cadre d'objectifs d'insertion professionnelle des habitants et de maintien du lien social autour de quatre modes d'interventions :

- *la sensibilisation au respect de l'environnement par la mise en place d'une activité de maintenance de l'espace public ;*
- *l'animation aux heures d'entrées et sorties des écoles ;*
- *l'organisation d'opérations ponctuelles ;*
- *la mise à disposition de l'information municipale aux habitants (affichage, distribution d'invitations ou autres courriers) en recherchant le contact avec les destinataires le plus souvent possible... Ce marché est intéressant, on l'a construit et travaillé ensemble. »*

Partant « d'une volonté partenariale locale » (Charte), la Régie cherche à faire vivre un projet partagé sur le territoire, dans lequel les partenaires sont des parties prenantes.



Les rapports aux commanditaires

Toutefois, les positionnements des commanditaires peuvent varier de simple client ou prescripteur à celui de partenaire du projet de la Régie. Cette diversité nécessite de préciser les rapports aux financements et à la commande publique.

- Dans les cas de **régulation tutélaire**, la Régie répond aux souhaits des institutions, ce qui peut se manifester lorsqu'elle est poussée à utiliser des contrats aidés relevant du traitement social du chômage alors qu'elle entend pratiquer les prix du marché. Cela peut provoquer des réticences quand la Régie cherche à adapter ses réponses à la demande des habitants.
- Dans les cas de **régulation marchande**, les pouvoirs publics lancent un appel d'offre sans prendre en compte les spécificités de la Régie qui est alors mise en concurrence avec différents prestataires.
- Les cas de **régulation négociée** prennent en compte les spécificités de la Régie en construisant avec elle les termes de l'échange. Les modalités sont variées et elles peuvent parfois prendre la forme de marchés adaptés.

Ce dernier type de rapport correspond pleinement aux objectifs du commanditaire et de la Régie mais, il peut être difficile de faire admettre une régulation négociée dans une économie dominée par le marché (« cela ressemblait un peu à un marché captif, mais on ne peut pas le dire »)...



pistes de questionnements

Les Régies de quartier et de territoire entendent développer un fonctionnement économique solidaire avec des modalités spécifiques de conception des services, une hybridation des ressources, une mutualisation entre les activités...



Quelques propositions et réflexions sur les pratiques pour votre Régie :

1. Existe-t-il des activités qui ne sont pas financièrement rentables ? Comment, dès lors, sont-elles financées ?

Qui décide du lancement de nouvelles activités et de la mutualisation entre les activités financièrement déficitaires et celles excédentaires ? Est-ce le directeur, le président, le commanditaire, le Conseil d'administration ? Tous ensemble ? Jusqu'où va la transparence sur le fonctionnement économique de la Régie ?

2. Le sens et l'intérêt des activités à construire sont-ils débattus au sein de la Régie ?

Dans quelle mesure les habitants et les salariés sont-ils associés à ces décisions ?

3. La Régie mobilise-t-elle des bénévoles dans le fonctionnement des activités ? Si oui, sur quel type d'activités et pourquoi ce choix a-t-il été fait ? Le bénévolat est-il valorisé dans les documents comptables de la Régie ?

pour en savoir plus

- **CNLRQ**, 2007, *Guide d'utilisation de la Commande publique, Pour une politique d'achat socialement responsable*, ed. CNLRQ.
- **GARDIN LAURENT**, 2006, *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, ed. Erès.
- **POLANYI KARL**, 1983, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, ed. Gallimard.






LE DÉVELOPPEMENT

SOCIAL

POUR MIEUX

« VIVRE

ENSEMBLE »



« Le dispositif Régie de quartier articule une double démarche d'entreprise en vraie grandeur et de développement social et communautaire » (cf. supra, art. 1 de la Charte).

L'activité économique d'une Régie se réalise avec et pour les habitants du territoire. Il s'agit d'y développer les liens sociaux.

La création de la Régie de quartier de l'Alma Gare à Roubaix, au tournant des années 1970-80, illustre pleinement cet objectif. Face à une volonté institutionnelle de rénover un quartier, les habitants se sont mobilisés pour préserver le tissu social et les solidarités existantes entre les habitants des courées de cette ville du Nord.

Cet objectif, au fondement du projet et auquel renvoie l'intitulé du guide méthodologique des Régies de quartier « *Retisser le lien social* », se concrétise par la manière de concevoir les activités qui repose sur l'implication des acteurs et parties prenantes.

La construction des activités

« [...] l'économie solidaire insiste sur la réciprocité et l'engagement mutuel entre les êtres... » (B. EME et J-L. LAVILLE)

C'est la construction conjointe par l'offre et la demande d'activités socio-économiques.

■ Dans une Régie, les activités se construisent par la mobilisation des administrateurs qui donnent leur avis, décident de leur lancement, et par l'association de bénévoles et de salariés qui peuvent être concepteurs, prestataires, destinataires du service. « Les activités répondent à deux besoins, celui de l'habitant et celui d'emploi du salarié », dit un président de Régie de quartier.

■ Mais, s'oppose parfois la nécessité de répondre à des injonctions des institutions (« On a eu un chantier d'insertion, on a été fortement incité pour être la structure porteuse » indique le directeur d'une Régie de territoire) et alors, la construction des projets avec les habitants peut entrer en tension avec les contraintes institutionnelles. Les pouvoirs

publics peuvent ainsi voir les Régies comme des moyens de mettre en œuvre certaines de leurs politiques sans reconnaître pleinement leurs objectifs et démarches spécifiques.

- Les échanges de biens et de services sont fortement imbriqués dans des relations sociales. Le montage des activités dans les Régies s'appuie à des degrés divers sur la mobilisation des principaux concernés, à savoir les habitants.

« Les activités sont co-produites dans le choix, discutées dans le Conseil d'administration, accompagnées dans la mise en œuvre avec des salariés associés en amont, y compris des collègues qui ne travailleront pas sur ces activités » (le directeur d'une Régie de quartier).

Apparaît également le rôle d'interface entre les différents acteurs de la Régie et les institutions : la révélation de la demande des habitants n'est pas spontanée pour parvenir à une construction conjointe des services.



Retisser le lien social

- La création d'une Régie de quartier peut en soi être **un facteur d'intégration sociale**.

Dans certains cas, elle se fait à partir de la mobilisation d'un noyau d'habitants ; dans d'autres, les habitants sont sollicités après la phase de création pour intégrer le Conseil d'administration. Dans tous les cas, le groupe d'habitants investis dans le CA constitue un premier creuset de socialisation dans la mesure où, aux yeux des autres habitants, ils deviennent des acteurs référents sur le quartier.

- Il faut noter l'importance du lien quotidien entre salariés de la Régie et habitants. Ces relations conduisent au « ré encastrement social » de l'activité de production, à une meilleure reconnaissance et, par conséquent, à une meilleure qualité du service rendu.

Outre les activités conjuguées aux objectifs d'insertion, certaines Régies mettent en œuvre des actions spécifiquement dédiées à la médiation, tels les services de correspondants de nuit, d'autres des actions de socialisation et de solidarité sous diverses formes : vide-greniers, actions internationales... (cf. infra).

L'emploi et l'insertion

■ Les Régies de quartier offrent des emplois salariés aux habitants dans les conditions du droit commun en ayant « le souci, sur ce territoire, de l'insertion des personnes les plus en difficulté ». (Charte, art.2).

L'insertion par l'activité économique fait partie des outils qu'elles utilisent en faveur du développement social et communautaire local.

Dès 1990, les Régies sont à côté des associations intermédiaires et des entreprises d'insertion l'une des formes principales d'organisations qualifiées de « Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) », identifiées par le rapport de Claude ALPHANDERY⁴. En 1998, la loi de lutte contre les exclusions reconnaît une autre forme de SIAE, les ateliers et chantiers d'insertion (anciennement activités d'utilité sociale).

■ **A cette thématique commune de l'insertion, les Régies ajoutent des dimensions particulières**, comme celle tenant à *leur inscription territoriale* puisqu'elles sont implantées dans le milieu de vie des personnes bénéficiant de leurs services.

Par rapport à des dispositifs qui mènent leur mission d'insertion dans une période déterminée, les Régies peuvent avoir d'autres pratiques allant jusqu'à conclure des contrats à durée indéterminée pour des personnes qui ne pourraient trouver de travail ailleurs.

L'article 3 de l'Accord Collectif National Professionnel des Régies de quartier et du CNLRQ met l'accent sur la pérennisation des emplois : « Les Régies de quartier doivent veiller à tendre à ce que le nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée soit

4. Président du CNIAE - Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique

supérieur au nombre de salariés titulaires de contrats bénéficiant d'une aide dans le cadre des politiques d'insertion. **Les Régies de quartier privilégieront les contrats de travail de droit commun.** »

■ Les Régies de quartier et de territoire ont des rapports diversifiés à l'IAE et à ses dispositifs. Leur problématique ne se limitant pas à une logique de « sas » vers le marché du travail classique, elles cherchent à élargir la perspective de l'insertion qui, très souvent en France, est uniquement vue comme la transition vers l'entreprise privée.

à noter

Des travaux européens ont mis en évidence la pluralité des modalités d'insertion autour de 4 formes :

- les jobs de transition (emploi sas ou formation par le travail) ;*
- la création d'emplois permanents autofinancés ;*
- l'intégration professionnelle avec subventionnement permanent ;*
- la socialisation par l'activité productive (cf. infra, références).*

De ce point de vue, et même si les statistiques générales ne doivent pas masquer certaines disparités entre Régies, on peut noter que les postes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) représentent environ un tiers des contrats des opérateurs, et que 38% des postes sont des contrats non aidés dont 25 % de CDI.

■ **L'action des Régies de quartier et de territoire n'est donc pas réductible à une modalité et encore moins à un dispositif d'insertion.** Leur volonté est d'utiliser ces dispositifs pour répondre au mieux aux besoins singuliers de leurs salariés. Ainsi, parmi les opérateurs salariés, on peut distinguer certaines tendances :

1. celle de jeunes recrutés pour des durées limitées avec l'objectif de retrouver un emploi à l'extérieur de la Régie ;
2. celle de personnes d'âge moyen recrutées pour des durées plus longues qui pourront intégrer un emploi à l'extérieur ou dans la Régie, éventuellement sur des postes d'encadrement ;
3. celle de personnes plus âgées qui intègrent durablement la Régie afin d'atteindre la retraite et les trimestres nécessaires de cotisations ;
4. celle de personnes salariées de manière permanente, principalement des femmes à temps partiels embauchées de longue date dans la Régie.

Les Régies conjuguent à la fois logique de sas -par exemple, en développant des postes de chargés d'accompagnement socioprofessionnel- et politique de création d'emplois durables autofinancés : « L'emploi peut aussi être un emploi adapté ; il ne s'agit pas seulement de qualifier les personnes en insertion mais aussi de développer des postes de droit commun adaptés à ces personnes [...]. L'insertion dans le monde du travail s'inscrit dans un projet collectif, porteur de valeurs de solidarité et de partage avec les habitants ». (position au « Grenelle de l'insertion 2008 »)

”



La difficile compréhension de la part des dispositifs publics

Ce positionnement atypique entraîne des incompréhensions avec les dispositifs publics qui peuvent avoir tendance à réduire le projet des Régies de quartier et de territoire à sa seule dimension d'insertion par l'activité économique, voire uniquement dans une logique de « sas ».

■ Certaines administrations tendent à ne pas considérer l'embauche durable d'un salarié dans la Régie, une partie estimant même qu'elle pourrait être préjudiciable à l'équilibre économique de la structure. D'une certaine manière, cette tendance amène à considérer les Régies, en dépit des spécificités de leur projet, comme un outil de traitement social du chômage à qui l'on pose des injonctions contradictoires en demandant, à la fois, de recruter les personnes les plus éloignées de l'emploi et d'accroître le niveau de « sorties positives ».

■ En 2005, à propos de l'indicateur « taux de retour à l'emploi » imposé par la circulaire relative à l'IAE, l'Assemblée générale du CNLRQ a signalé qu'il « conduirait à reporter la responsabilité du chômage prolongé des exclus sur les structures d'insertion alors que le marché du travail est de plus en plus sélectif et que globalement l'économie française ne crée plus d'emploi. »

- Enfin, ces injonctions rentrent également en contradiction avec les objectifs que les Régies se sont données avec les organisations syndicales pour le développement de CDI.



pistes de questionnements

Les Régies participent au développement social et communautaire de leur territoire. Cette contribution se manifeste par la création d'activités répondant aux demandes sociales insuffisamment satisfaites des habitants.

Ces activités représentent aussi un moyen de développer l'emploi local, sans pour autant que l'apport des Régies soit réductible à l'insertion par l'activité économique.

Quelques propositions et réflexions sur les pratiques pour votre Régie :

1. Quelles sont les différentes activités de la Régie ?
A quels besoins répondent-elles : réponse aux demandes des habitants, création d'emplois... ?
2. La politique d'emploi est-elle débattue au sein de la Régie ? Où et dans quelle mesure ?
Quelle est la proportion de contrats aidés, de CDI et de CDD ?
La Régie est-elle conventionnée « IAE » ? Si oui, sur quels dispositifs (ex : « atelier chantier d'insertion », « entreprise d'insertion ») et dans quelle mesure y a-t-elle eu recours (volonté de diversification, demande de commanditaires...)?
Quel est le devenir des salariés de la Régie ?
3. Comment les pouvoirs publics considèrent-ils la Régie ?
Uniquement comme un dispositif d'IAE ou prennent-ils en compte les autres dimensions du projet ? Lesquelles ?

pour en savoir plus

- **ALPHANDÉRY CLAUDE**, 1990, *Les structures d'insertion par l'économie*, Paris, La documentation française.
- **CNLRQ**, 1998, *Correspondants de nuit, le guide*, Adels, Fors, Acadie.
- **CNLRQ**, 1999, *Accord Collectif National des Employeurs Régies de Quartier et du CNLRQ*.
- **CNLRQ**, 2001, *Régies de quartier : professionnaliser les métiers de la médiation*.
- **CNLRQ**, 2002, **HATZFELD MARC**, *Tisser le lien social, Guide méthodologique et pratique des Régies de quartier*.
- **CNLRQ**, 2006, **BONNEFOY MARIE-AGNÈS**, **EPSTEIN MURIEL**, *Régies de quartier : résultats de l'enquête quantitative sur les opérateurs*, GESTE.
- **CNLRQ**, 2008, *Position des Régies de quartier sur la politique d'insertion, Grenelle de l'insertion*.
- **DAVISTER CATHERINE**, **DEFOURNY JACQUES** ET **GRÉGOIRE OLIVIER**, 2003, *Les entreprises sociales d'insertion dans l'Union Européenne : un aperçu général*, Emes, WP n°03/11 disponible sur le site <http://www.emes.net/>



LA DIMENSION

POLITIQUE :

LA MOBILISATION

DES ACTEURS



La participation des habitants constitue l'originalité politique des Régies de quartier et de territoire par rapport aux dispositifs d'insertion par l'activité économique. Les configurations sont multiples, mais la recherche de la participation des habitants est centrale. Aussi, la participation conjointe de différentes parties prenantes (habitants, élus de la collectivité, représentants des bailleurs...) cherche à favoriser et à construire des modes de co-gestion du local.

La mobilisation de multiples parties prenantes

La dimension politique de l'économie solidaire tient à sa capacité d'ouvrir **des espaces publics** où différents acteurs, personnes, institutions... interviennent dans la définition d'activités ayant une finalité sociale. Il ne s'agit pas seulement d'une forme d'action politique qui cherche à intervenir sur la définition des interventions des pouvoirs publics, c'est aussi une démocratie en actes, **une démocratie économique dans la définition et la construction des activités.**

à noter

Avec le mouvement de la « Responsabilité Sociale des Entreprises », les entreprises capitalistes sont amenées à rendre compte à des « stakeholders » ou parties prenantes (leurs salariés, clients ou fournisseurs, mais aussi les riverains, pouvoirs publics...), et non plus aux seuls actionnaires ou « stockholders ». Toutefois, ce sont ces derniers qui restent les propriétaires et, au final, décident des orientations des firmes.

- Dans l'économie solidaire, les parties prenantes ne sont pas seulement les personnes à qui l'on « rend compte », mais elles sont aussi les propriétaires de l'entreprise.
- En France, la législation et les pratiques offrent des possibilités de participation de différents types d'acteurs (apport de capitaux dans les coopératives ; implication des collectivités dans le fonctionnement des associations ; dispositions pour favoriser celle des travailleurs dans les sociétés commerciales ou associations...) ; la création, en 2001, du statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif développe les possibilités de participation conjointe.

à noter

Le concept d'entreprise sociale défini par le réseau Emes met en avant la participation démocratique de multiples parties prenantes dans la direction des initiatives, en particulier des premiers concernés par l'activité : usagers, bénévoles, travailleurs. Dans certains pays européens, ces modalités de fonctionnement ont été reconnues par différents statuts (par exemple, en Italie, une législation spécifique de 1991 sur les coopératives sociales).

Comme le montrent les Régies de quartier et de territoire, il est possible de mobiliser différentes parties prenantes à travers le statut associatif.



La mobilisation des habitants

Quelques données statistiques confirment la forte présence des habitants dans les Régies de quartier : 60 % des présidents et 40 % de l'ensemble des 2 500 administrateurs sont des habitants.

« Dès la demande de la Mairie de créer une Régie, le choix a été fait dans les statuts d'indiquer que le président sera un habitant. (...) La volonté est toujours que les habitants soient majoritaires. Nous avons fait le choix dans le Bureau de ne pas avoir d'élus ; il se trouve qu'un administrateur, membre du Bureau, vient d'être élu aux dernières élections, il va donc démissionner » explique l'actuel directeur d'une Régie de quartiers (qui a participé au montage dès l'origine du projet).

Pourtant, malgré ces chiffres et cette volonté politique, la mobilisation des habitants peut s'avérer délicate à différents moments de la Régie.

- Lors du montage, l'impulsion initiale provient souvent d'autres parties prenantes, notamment de la collectivité. Il peut être alors difficile que la participation des habitants soit véritablement pensée par les institutions.
- Dans le fonctionnement quotidien, l'investissement des habitants peut être limité par d'autres préoccupations. Parfois, la Régie est vue comme un moyen de dépasser leurs difficultés à travers une implication désintéressée... alors que la reprise d'un emploi peut rendre difficile la poursuite de leur investissement bénévole. De plus, l'habitant sollicité est souvent parmi « ceux déjà investis ailleurs » (membre d'autres associations, élu...).

à noter

La présence des femmes, non négligeable au niveau des Conseils d'administration des Régies, apparaît toutefois en retrait pour les postes aux Bureaux (présidence, etc.).

- Aussi, la mobilisation des habitants peut parfois permettre de créer des passerelles avec une majorité municipale nouvellement élue ou de faire contrepoids à l'influence municipale.

Ces pratiques montrent que les habitants ne se fondent pas dans une catégorie homogène et combien leur place peut évoluer dans le temps. L'habitant est au cœur des Régies de quartier et de territoire, même s'il faut aussi savoir reconnaître les différents types d'implications qu'il peut avoir en tant que bénévole.



Les partenaires : collectivités et bailleurs

Il en va de même des collectivités et des bailleurs. Indispensables dans le projet Régie, les modalités de leur implication jouent un rôle central pour l'intégration des habitants.


- Si, a priori, une municipalité peut s'avérer peu encline à mobiliser les habitants, à terme, c'est son désengagement qui est redouté pour l'équilibre du projet.

Une tendance semble montrer la moindre présence des élus une fois atteinte une vitesse de croisière : « Une fois la Régie créée, que des marchés sont délivrés et que les élus nous connaissent bien, il faut relever qu'ils sont moins présents dans le Conseil d'administration » (le directeur d'une Régie de quartier).

- Le positionnement des bailleurs peut également varier. Ils peuvent considérer la Régie comme un simple fournisseur, mais aussi comme une initiative solidaire : « les bailleurs sont très proches des habitants, ils connaissent bien leurs difficultés » (le même directeur).

L'enjeu de la dimension politique

Les Régies de quartier relèvent d'un patrimoine social collectif. Si les partenaires ont des intérêts propres, l'objectif de la Régie est de **favoriser leur positionnement d'acteurs solidaires** prenant en compte les différentes dimensions du projet.



- Les Régies s'inscrivent explicitement dans une logique de co-gestion intégrant les habitants, les collectivités, les bailleurs et les autres acteurs du territoire dans les organes dirigeants. Cette dynamique ne se retrouve pas forcément dans l'ensemble des initiatives solidaires qui peuvent faire le choix d'être dirigées par une seule catégorie d'acteurs.

- Au niveau du Réseau, la démarche de progrès permet de retravailler la participation des différentes parties prenantes dans le projet. Avec les autres actions du CNLRQ (stages acteurs, visites accueil...), elle marque l'identité des Régies y compris dans leur dimension politique.

pistes de questionnements

Les Régies de quartier et de territoire ont une dimension politique majeure en offrant des possibilités de participation à de multiples parties prenantes.

Une place centrale des habitants est recherchée et questionne leur fonctionnement au quotidien. Les modes de mobilisation des partenaires témoignent aussi de leur capacité à constituer des espaces locaux de négociations, plus ou moins forts.

Quelques propositions et réflexions sur les pratiques pour votre Régie :

1. Quelle est la place des habitants dans la Régie ? Ont-ils été mobilisés dès la construction du projet ?

Les habitants membres du Conseil d'administration sont-ils investis dans d'autres associations ? Sont-ils représentatifs du quartier ?

2. Comment les salariés habitants sont-ils sollicités dans le fonctionnement de la Régie ? Participent-ils à des projets collectifs sur le territoire, dans la Régie et en dehors ?

3. Quelle est la place des collectivités, élus et représentants des bailleurs sociaux dans le fonctionnement de la Régie ? Sont-ils présents au Conseil d'administration ? Participent-ils aux prises de décision, à la co-construction des activités ? Comment évolue leur positionnement ?

pour en savoir plus

- CNLRQ, 2000, *Réflexion sur le binôme Président-Directeur*, Intervention de MARC HATZFELD.
- CNLRQ, 2005, *Réflexion sur le binôme Président-Directeur*, Séminaire Président-Directeur des Régies de quartier, MICHEL ADAM.
- CNLRQ, 2006, *Synthèse de l'état des lieux des pratiques « l'habitant dans le projet Régie de quartier »*.
- <http://www.emes.net/> Réseau de recherche européen Emergence de l'entreprise sociale (Emes).




L'APPROCHE DU

TERRITOIRE :

ANCRAGE ET

IMPACT LOCAL



Les Régies de quartier et de territoire revalorisent les espaces publics à partir d'une approche globale qui implique les habitants et l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises...). Leurs interventions répondent aux demandes sociales. Leur impact sur l'environnement local s'exprime d'un point de vue social, économique et politique.

Les Régies privilégient une démarche ascendante tout en cherchant à favoriser des espaces de dialogue avec les pouvoirs publics.

Les territoires des Régies

Les Régies ont démarré leurs interventions sur des territoires principalement identifiés de « quartiers en difficulté ». La création de Régies de territoire a conduit à définir des espaces géographiques différents des quartiers urbains.

La Charte nationale des Régies de quartier complétée en 2004 par une Annexe relative aux Régies de territoire indique que « le Territoire d'une Régie est l'espace de solidarité et de cohésion sociale sur lequel elle intervient. Il s'agit du " bassin de proximité et de solidarité " dans lequel se reconnaissent les acteurs de la Régie. »

Par exemple, une Régie de territoire a pu se développer à l'échelle « d'une communauté de 13 communes qui est aussi le territoire d'un canton présentant une proximité géographique, sociale et politique. Le Conseil d'administration, composé de trois collèges, comprend un collège d'élus avec des représentants de la Communauté, de la Ville centre, et du Conseil général ; les deux autres collèges sont composés d'habitants et d'associations » (le directeur d'une Régie de territoire).

à noter

La composition des collèges du Conseil d'administration d'une Régie est représentative des partenaires mobilisés dans le projet (ainsi, à la différence des Régies implantées dans les quartiers d'habitat social, les bailleurs seront souvent moins présents dans les Régies de territoire).

■ **Le principe des Régies repose sur la prise en compte des territoires vécus par les habitants.** Aussi, la relation au(x) territoire(s) n'est pas figée, mais peut évoluer en fonction du projet.

Ici, une Régie développe son activité sur un nouveau quartier non limitrophe à la demande d'une municipalité voisine. « Une antenne est créée (sans nouvelle structure) avec le choix de mutualiser les moyens et de constituer un Conseil d'administration commun aux deux territoires comprenant des représentants de chacun des quartiers et un vice-Président pour chacune des deux villes » (un administrateur d'une Régie de Quartier).

Ailleurs, deux Régies fonctionnaient sur deux quartiers distincts au nord et au sud de la même ville ; elles décident de fusionner car « tout était en double » et elles craignent qu'une des deux n'absorbe l'autre. Le Conseil d'administration a évolué : il comprend des habitants et deux vice-Présidents des deux quartiers.

Les partenariats locaux

Les territoires des Régies se diversifient. Outre celles qui interviennent sur un quartier, certaines opèrent sur plusieurs quartiers, voire plusieurs villes ; d'autres, en milieu urbain, ne sont pas situées dans des zones d'habitat social ; enfin, les Régies de territoire se développent dans des milieux périurbains voire ruraux...

- Face à ces différentes configurations, les partenaires des Régies peuvent évoluer mais, la volonté reste de faire une place centrale à l'habitant représenté au sein du Conseil d'administration. Il s'agit de renouveler les services rendus sur ces territoires en associant directement les habitants à leur conception et à leur réalisation.

Il existe différentes modalités pour formaliser les partenariats. Dans certains cas, la Régie peut s'impliquer dans des collectifs associatifs, des Conseils consultatifs de quartier instaurés par les politiques de démocratie participative, des clubs d'entreprises, etc. Par ailleurs, l'adhésion à la Régie peut être systématique pour avoir accès à ses services (associations, particuliers...) : pratique courante en cas de vente, mais aussi pour bénéficier des services gratuits (ex : prêt de salle).

■ En plus d'être un acteur économique poursuivant des objectifs sociaux (de même, par exemple, que les entreprises d'insertion), **la Régie s'inscrit dans la vie de son territoire** en prenant appui sur ses richesses pour les développer. C'est en ce sens qu'elle met en avant la notion d'économie du local.

Une économie du local


La Charte nationale indique que « L'entreprise Régie de quartier se situe dans le champ de l'économie locale. Elle double son exigence économique de développement d'une réflexion sur l'ECONOMIE DU LOCAL. Celle-ci vise en particulier à analyser les imputations des dépenses relatives aux marchés et aux prestations qu'elle peut être amenée à contractualiser » (art. 6).

■ En recrutant sur les quartiers où elles sont implantées, **les Régies s'inscrivent dans une logique d'économie du circuit court.**

■ **Les flux financiers sur lesquels les Régies travaillent sont essentiellement issus du territoire** -marchés contractés avec les donneurs d'ordre publics ou les partenaires privés (associations, habitants), **l'objectif étant de les convertir, dans les meilleures conditions, en masse salariale redistribuée sur le quartier** (en moyenne, $\frac{3}{4}$ du budget des Régies sont consacrés aux salaires et cotisations sociales).

En plus des services de la Régie, les bailleurs et collectivités bénéficient d'un retour indirect de ses interventions à travers les salaires versés aux habitants (paiement des loyers et charges locatives, dépenses évitées par les services sociaux...). Cette contribution à l'économie locale vaut aussi pour d'autres acteurs du territoire, (commerces, etc.), vers lesquels est réinjectée une partie de la masse salariale générée par les activités de la Régie.

Lien social et civilité ordinaire



Au développement social et à l'insertion, les Régies ajoutent des dimensions particulières, comme celle de leur **inscription territoriale** : implantées dans le milieu de vie des personnes, l'insertion se réalise à partir de l'espace vécu de proximité...

■ L'ancrage et l'intégration des actions sur le quartier sont un argument pour l'accès à la commande publique : d'une part, la réalisation des services par les habitants permet d'être en phase avec leurs attentes ; d'autre part, elle favorise la reconnaissance du travail par le plus grand nombre et le renforcement de la qualité de la prestation.

Parfois, la Régie parvient à faire reconnaître son action territoriale spécifique, si bien que « le développement du lien social dans les quartiers » devient l'objet même de marchés passés avec certains donneurs d'ordre (le directeur d'une Régie de quartiers).

■ La Régie est vécue autrement que les services techniques de la Ville, les entreprises ou les artisans : elle appartient elle-même au quartier, les salariés sont les habitants.

Les interventions conduisent les salariés à rencontrer les autres habitants, les familles, à connaître leurs conditions de vie. Dans le quartier, ils se croisent constamment et entretiennent des relations directes et personnalisées : « On ne peut pas s'abriter dans l'anonymat ! On a un engagement de responsabilité directe avec les habitants » souligne le directeur d'une Régie de quartier.

à noter

« Ce que l'on appelle l'efficacité des Régies renvoie au fait que les ménages des parties communes, les réparations, l'entretien des espaces verts sont respectés par les habitants. Ce travail est tout autant prestation technique que paroles échangées où les salariés en insertion suggèrent qu'un quartier propre est déjà un quartier digne. Les relations de travail, les activités réalisées dans le quartier permettent une réappropriation du quartier par les habitants à travers la propreté. Cette utilité sociale de la Régie se double d'une restauration de la « civilité ordinaire » (P. PHARO, cf. supra) : « reconnaissance mutuelle fondée sur le respect quotidien des droits et des devoirs ordinaires [...]. En cela, les Régies refondent des espaces publics et culturels spécifiques qui sont ceux de la vie quotidienne » (E. BUCOLO et...).

L'impact politique

- L'impact de la Régie de quartier ne se réduit pas aux seules retombées économiques qu'elle génère sur le territoire, il est aussi d'ordre social et politique. Les activités d'amélioration du cadre de vie et l'offre d'emplois aux habitants sont censées améliorer la cohésion et les relations sociales dans la Cité...
- Dans son fonctionnement, la Régie décloisonne la relation entre les habitants, salariés et bénévoles, et les élus locaux. Elle contribue à la démocratie locale en créant des espaces inédits où vont se retrouver les élus représentatifs des pouvoirs publics et les habitants, acteurs directement impliqués sur le quartier : « Les rapports entre élus et salariés sont désacralisés, ils peuvent se côtoyer par exemple à l'occasion des repas que nous organisons avec les administrateurs » (le directeur d'une Régie de quartier).



pistes de questionnements

La contribution des Régies de quartier au développement local relève de multiples facettes qui dépassent le seul cadre économique et relèvent tout autant de la dimension sociale, politique, que culturelle... Construisant leurs actions avec, par et pour les habitants, c'est une des particularités des Régies qui se définissent à partir de leur territoire d'intervention.

Quelques propositions et réflexions sur les pratiques pour votre Régie :

1. Quel est le territoire d'implantation et le territoire d'intervention de la Régie ? Sont-ils différents et pourquoi ont-ils été choisis ? Quelle pertinence sociale, politique, économique, historique, culturelle ?
2. Comment la Régie s'implique-t-elle dans des partenariats locaux ? Participe-t-elle à des collectifs, etc. ? Plutôt avec des acteurs économiques, sociaux, et/ou culturels ? Ces partenaires sont-ils membres de la Régie ?
3. La Régie met-elle en évidence les impacts de ses interventions sur le territoire (autre que techniques) auprès des commanditaires de travaux ? Quelles dimensions met-elle en avant : économique, social, politique ? Sont-elles prises en compte par les partenaires techniques et financiers ?


pour en savoir plus

- **BUCOLO ELISABETTA, EME BERNARD, FRAISSE LAURENT, GARDIN LAURENT, GOUNOUF MARIE-FRANCE**, 2003, *Entre solidarités locales et commerce équitable, l'économie solidaire en Ile-de-France*, CRIDA-LSCI, CNRS-IRESO. Disponible sur <http://www.associations.gouv.fr/IMG/rtf/r17.rtf>
- **EME BERNARD** avec la collaboration de **GARDIN LAURENT** et **GOUNOUF MARIE-FRANCE**, 1994, *Le travail creuset de lien civil*, Les Régies de quartier, Plan urbain, La documentation française.
- **PECQUEUR BERNARD**, 2000, *Le développement local*, Syros.
- **PHARO PATRICK**, 1985, *Le civisme ordinaire*, Librairie des Méridiens.



LES SERVICES
DE PROXIMITÉ :
POUR UNE
RECONNAISSANCE
DE LEUR UTILITÉ
SOCIALE





Les services de proximité ont fortement contribué à la définition du concept d'économie solidaire. D'une certaine manière, les Régies de quartier et de territoire peuvent être considérées comme une forme de service de proximité. Proximité « spatiale », mais aussi fondée sur la **rencontre entre l'offre et la demande de services**. Au sein des Régies, les « services de proximité » ou « services aux habitants » sont les activités complémentaires du « cœur de métier » qui est, lui, constitué des activités de maintenance des parties communes, de l'entretien des espaces...

La diversité des services de proximité

■ Les services de proximité touchent à des secteurs divers (fonctions domestiques, logement habitat, transports, activités culturelles et sportives...). Leur émergence s'explique par des facteurs socio-démographiques (vieillesse de la population, augmentation du nombre de personnes vivant seules et de ménages monoparentaux, progression du taux d'activité des femmes), mais aussi par des évolutions culturelles (montée du temps libre, préoccupations environnementales ou encore urbanisation croissante et ses conséquences...).

■ L'Agence pour le Développement des Services de Proximité (ADSP) souligne, dans son étude nationale menée en 1992, que « les services de proximité sont généralement considérés comme des services rendus aux personnes. Mais aussi des services rendus à la collectivité : la protection et l'entretien de l'environnement comme les activités culturelles et de loisirs peuvent donner lieu à de nouvelles prestations, contribuant largement à améliorer la qualité de la vie ».

à noter

En 1995, dans un rapport « Les initiatives locales de développement et d'emploi », la Commission européenne confirme l'importance de ces activités nouvelles d'où se dégagent 4 champs :

1) Les services de la vie quotidienne : services à domicile, garde d'enfants, nouvelles technologies de l'information et de la communication, aide aux jeunes en difficulté et insertion...

2) Les services d'amélioration du cadre de vie : amélioration du logement, transports collectifs locaux, revalorisation des espaces publics urbains, commerces de proximité...

3) *Les services culturels et de loisirs : tourisme, valorisation du patrimoine, développement culturel local, sport...*

4) *Les services d'environnement : gestion des déchets, gestion de l'eau, protection et entretien des zones naturelles, maîtrise de l'énergie...*

Toutes ces activités ne s'organisent pas systématiquement sous la forme de services solidaires, mais elles peuvent être réalisées par le service public ou par des entreprises marchandes. Avec l'économie solidaire, ces services s'adressent au plus grand nombre et non aux seules personnes solvables et, dans cet objectif, mélangent ressources marchandes, non marchandes et ressources non monétaires.



Les services aux habitants des Régies de quartier et de territoire

Les Régies distinguent les services collectifs et les services aux particuliers. Cette distinction n'est pas toujours facile à opérer.

■ En effet, pour les économistes, les services sont « individuels » parce que leur consommation est divisible : l'utilisateur et sa consommation sont clairement identifiés ; les services collectifs sont eux indivisibles parce que leur consommation est « non rivale » (la consommation du service par un individu n'empêche pas celle des autres) et « non exclusive » (il est impossible ou fort coûteux d'empêcher l'accès à ce service à une partie de la population).

Exemple de services collectifs : l'éclairage public ou, dans les Régies, les services de médiation comme les correspondants de nuit.

■ En revanche, certaines initiatives dans les Régies proposent des services qui, tout en étant individuels, n'en présentent pas moins des bénéfices collectifs valorisés par la collectivité. On peut parler d'utilité sociale ou de services « quasi-collectifs » qui vont s'appuyer sur une mixité de ressources provenant des usagers, des pouvoirs publics ou encore du bénévolat.

A de nombreuses reprises, ont été réalisés recensements et études de cas des services aux habitants dans les Régies (1994-95, 2005-06). Ce tableau non exhaustif aborde le « sens de l'activité » qui rejoint la notion d'utilité sociale que les Régies cherchent à faire reconnaître auprès des pouvoirs publics.

Types de services	Sens de l'activité
Services collectifs	
Atelier mécanique, garage associatif	Eviter certaines pratiques (ex : vidanges « sauvages »). Permettre l'apprentissage de la mécanique. Prévention routière pour les jeunes...
Atelier bricolage, prêts d'outils	Acquérir des compétences, s'approprier et être responsable de son appartement.
Laverie, repassage, couture, friperie	Développer une activité d'insertion professionnelle pour les femmes (autre que ménage). Répondre aux besoins insatisfaits. Favoriser les liens sociaux (rencontres, informations...)
Location de matériel	Faire bénéficier les habitants du matériel de la Régie : proximité d'un service associatif.
Mise à disposition de moyens de mobilité	Renforcer la mobilité et l'accès à l'emploi.
Récupération, remise en état et revente de petits mobiliers, vêtements...	Encourager les échanges entre les habitants.
Collecte de déchets verts	Favoriser la pédagogie à l'environnement : complémentarité avec les services de la Régie
Jardin associatif selon différentes modalités (jardin d'insertion, autoproduction...)	Développer les rencontres, échanges, animations. Améliorer l'alimentation des habitants, pédagogie à l'environnement...
Café et restaurant associatif	Entretenir le lien social, rencontres et convivialité
Ecrivain public, veille sociale	Accompagner les démarches des habitants
Education canine	Améliorer la propreté publique, les relations entre maîtres et animal...
Services aux particuliers	
Aide à la manutention et aux transports d'objets	Mettre en place un service de dépannage, ponctuel, non concurrentiel
Petits travaux ménagers ou jardinage	Répondre aux besoins insatisfaits.
Dépannage et petites réparations chez les particuliers avec divers commanditaires (bailleurs, habitants...)	Simplifier le quotidien des habitants. Développer le lien salarié – usager : contacts avec les personnes isolées, repérage de situations difficiles...
Services de transports, courses...	Resserrer les liens sociaux

Les pratiques sont diverses. Ces quelques exemples illustrent le sens, l'originalité et le fonctionnement des services aux habitants dans les Régies de quartier.





Services de proximité et services à la personne

■ Dans les politiques publiques, le terme « services de proximité » a cédé sa place aux « emplois familiaux » ou plus récemment aux « services à la personne ». Au-delà de la sémantique, c'est une approche restrictive qui est instaurée : en ciblant les services au domicile des particuliers et en accordant exonérations de charges sociales et déductions d'impôts aux clients et aux employeurs. Cette politique a été initiée en 1991 (M. AUBRY, Ministre de l'emploi) et accentuée depuis 2005 par le « Plan BORLOO » de développement des services à la personne.

■ Pourtant, ces politiques ne prennent pas en compte les spécificités des Régies de quartier et de territoire. D'une part, elles ne visent qu'une partie des services de proximité (ceux se réalisant au domicile) et ne vient pas solvabiliser les autres activités ayant une dimension collective. D'autre part, le soutien par les réductions fiscales, malgré l'instauration récente d'un crédit d'impôt, ne concerne pas prioritairement les familles modestes. En 2008, les Régies n'ayant pas accès à l'agrément, les habitants qui font appel à leurs services ne peuvent pas bénéficier des mesures mises en place par l'Etat.

■ L'exigence d'exercer exclusivement des activités de services à la personne -des dérogations étant permises pour certains organismes (tels les associations intermédiaires et les centres communaux d'action sociale), impose la constitution d'une structure juridique distincte. Mais, cette hypothèse n'est pas satisfaisante, tant du point de vue des habitants usagers que des salariés des Régies. Outre l'accroissement des coûts du service, elle oblige les salariés à être embauchés par deux entités différentes, conduisant à remettre en cause leur statut notamment dans la référence à l'Accord Collectif National Professionnel des Régies de quartier.

■ De ce fait, les habitants n'ont pas accès aux avantages dont bénéficient les familles faisant appel à des structures agréées, ainsi que les particuliers employant directement des personnes à domicile (sans même devoir conclure de contrat de travail en dessous de huit heures hebdomadaires). L'objectif des Régies est de pérenniser ces services à travers une hybridation des financements et une reconnaissance de leur utilité sociale. Cette démarche doit permettre le développement d'emplois de qualité pour les salariés en termes de temps de travail, de cadre collectif, de formations...



pistes de questionnements

Les services de proximité dans les Régies visent à répondre à des demandes sociales insatisfaites ayant un caractère individuel ou collectif. Leur investissement s'explique par le sens de l'activité, son utilité sociale à faire reconnaître, tout comme sa fonction support d'emplois pour les habitants.

Quelques propositions et réflexions sur les pratiques pour votre Régie :

1. Quels services aux habitants la Régie développe-t-elle ? Qu'est-ce qui l'empêcherait éventuellement d'en développer d'autres ?
2. Quel est le sens donné à l'activité ? Est-ce que ces services visent une justice sociale à travers l'accessibilité du plus grand nombre ? Comment la Régie envisage-t-elle la professionnalisation et la pérennisation des emplois créés sur ce type d'activités ?
3. Quels financements mobilise-t-elle pour réaliser ces services ? Quelle hybridation des ressources ? Celle-ci répond-t-elle au sens de l'activité ?

pour en savoir plus

- COMMISSION EUROPÉENNE, 1995, *Les initiatives locales de développement et d'emploi, enquête dans l'Union Européenne*, 1996, *Premier rapport, des leçons pour les pactes territoriaux et locaux pour l'emploi*, disponible sur http://ec.europa.eu/regional_policy/innovation/innovating/download/ldifr.pdf
- CNLRQ, 1994, *Les services de proximité « Réflexions »*, Cahiers n°7
- CNLRQ, 2005, *Les services aux habitants dans les Régies de quartier, état des lieux* (MAJ nov.-07), 2006, *Les services aux habitants dans les Régies de quartier et de territoire, Pour une égalité d'accès aux services à la personne* (MAJ nov.-08), 2007, *Note d'orientations du Conseil d'administration*
- DEVETTER FRANÇOIS-XAVIER, FRAISSE LAURENT, GARDIN LAURENT, GOUNOUF MARIE-FRANCE, JANY-CATRICE FLORENCE, RIBAUT THIERRY, 2008, *L'aide à domicile face aux services à la personne : mutations, confusions, paradoxes*, CLERSE, CRIDA, Réseau 21, Rapport pour la DIISES



LES NOUVELLES
FORMES
D'ÉCHANGES,
DE NOUVEAUX
RAPPORTS ENTRE
ACTEURS



La diversité des initiatives

Les initiatives d'économie solidaire s'intéressent aussi à développer de nouvelles formes d'échanges. Celles-ci ne sont pas basées sur la promotion de l'intérêt individuel, mais recherchent plutôt le rapprochement des acteurs, des consommateurs et des producteurs.

- **Le commerce équitable** propose d'autres modalités pour réaliser des activités commerciales. Ses principaux objectifs sont de permettre aux producteurs de vivre dignement, aux consommateurs de réaliser leurs achats en ayant connaissance des modes de production, et de modifier les règles du commerce traditionnel. D'abord centré sur les échanges Nord-Sud, ce commerce différent tend à se développer dans les échanges locaux avec différents acteurs tels que le réseau Minga ou les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).
- Des initiatives encouragent **les échanges non fondés sur la monnaie**, privilégiant le lien social, l'entraide, l'échange de biens et de services, les Systèmes d'échange locaux ou les Réseaux d'échanges réciproques de savoirs.
- Aussi d'autres logiques de financements apparaissent : la recherche de la rentabilité bancaire aboutissant à exclure nombre de projets, **les finances solidaires** ont pour objectifs l'accès au crédit pour les entrepreneurs qui ne peuvent pas avoir recours au système financier traditionnel, et d'accompagner la création d'activités.

Malgré leurs spécificités, ces initiatives sont porteuses d'une autre conception des échanges et de l'utilisation de la monnaie. Les Régies de quartier participent de cette logique de circuits courts, le plus souvent en coopération avec d'autres acteurs.



Regards sur quelques pratiques de Régies

- Certaines Régies développent des systèmes d'échanges réciproques poursuivant la logique du « rendre service aux habitants par les habitants ». D'autres projets mettent en œuvre une solidarité qui s'élargit à d'autres acteurs.
- **A Chambéry, le service « Un toit, Deux générations » de la Régie Coup de Pouce.**

Au départ, deux constats parallèles : en 2004, une étude montrait l'accroissement des personnes vieillissantes et de plus en plus isolées ; implantée à proximité de l'Université de Savoie, la Régie avait identifié le problème du logement des étudiants. Un reportage sur une expérience en Espagne est l'étincelle... Le principe du service : « L'étudiant tient compagnie à la personne âgée, participe aux tâches quotidiennes et celle-ci, en échange, l'héberge gracieusement dans un cadre préalablement défini entre les intéressés. Cette présence active et amicale ne se substitue pas aux services de soutien à domicile » explique la directrice.

La Régie réunit les premiers partenaires (CCAS, Conseil général) et elle est chargée de la mise en relation et de la médiation entre étudiant et senior. Une chargée de mission est recrutée. Les dépenses de démarrage et de fonctionnement du service sont financées par des caisses de retraite, la CRAM, le Conseil général et le contrat urbain de cohésion sociale... la CAF qui, avec ce système ne verse pas d'aide personnalisée au logement, soutient aussi l'initiative.

Le service « Un toit, Deux générations » a fêté sa deuxième rentrée universitaire et six binômes fonctionnent. Même si les demandes des étudiants sont plus nombreuses (environ 40) et que les personnes âgées peuvent être plus réticentes, des expériences sur d'autres villes sont encourageantes. Un réseau s'est constitué en 2008 et l'idée d'un label est évoquée...

■ **« Le grenier », le bric-à-brac créé en 2006 par la Régie AMIR à Rillieux-la-Pape.**

Des bénévoles récupéraient des vêtements pour en faire don à Emmaüs. Face aux quantités, ils eurent l'idée de créer une boutique pour les habitants.

Ouvert quatre demi-journées, « le grenier » est tenu par un groupe de huit bénévoles. Les recettes actuelles, issues exclusivement de la vente des vêtements, permettent de couvrir la location (une participation de la Mairie est prévue). La boutique lance aussi des appels aux dons de vêtements qui sont alors redistribués aux associations caritatives. La Régie apporte un appui technique et logistique au groupe de bénévoles : le directeur a négocié le local, les salariés aident au montage de meubles, au transport d'objets... certains participent bénévolement aux permanences ; la création d'un poste d'insertion est envisagée.

Aujourd'hui, « le grenier » est un lieu vecteur de lien social, « les rencontres sont formidables en échanges, en confidences, en amitié » explique une bénévole de la Régie.

■ **Dans une logique d'échanges solidaires, la Régie de Quartier du 3ème Arts et Métiers à Paris s'est inscrite dans un réseau SOL.**

Le SOL est un système expérimenté dans 5 régions. Il entend développer des échanges qui ont du sens : échanges marchands à valeur ajoutée écologique et sociale ; échanges de temps et de savoirs contribuant au « vivre ensemble » et à valoriser les talents de chacun. Une carte permet de cumuler des « SOLs Coopération » (système de points pour réaliser des achats dans des structures adhérentes) mais aussi, autre dimension de l'initiative, d'échanger du temps de solidarité et d'entraide (« SOLs Engagement »).

En Ile-de-France, les 24 structures membres du réseau se réunissent à la Régie du 3ème.

- Les nombreux repas de quartier participent aussi à de nouvelles formes d'échanges se situant dans une logique de réciprocité.

Par exemple, ceux de la Régie de Quartier Bellefontaine, à Toulouse, se sont multipliés sur la ville (une « tradition locale » popularisée par le groupe Fabulous Trobadors). Les habitants sont demandeurs sans forcément avoir la logistique (matériel, animations...).

*La Régie travaille avec les associations et collectifs d'habitants pour organiser ces repas dans le cadre des « Journées en Fête ». Il s'agit de les développer sur tout le quartier et, s'il n'y a pas d'initiative spontanée, la Régie cherche à la susciter : **c'est « l'occasion de faire du lien entre élus, bailleurs et habitants, un lien différent des réunions de concertation »** (le directeur).*



pistes de questionnements

Les Régies mettent en œuvre différentes initiatives et qui participent à ces nouvelles formes d'échange. Elles ont pour finalité commune, plus ou moins affichée, de construire des rapports différents entre les parties prenantes (lien social, rapports aux institutions...).

Quelques propositions et réflexions sur les pratiques pour votre Régie :

1. Quelles initiatives la Régie développe-t-elle pour susciter ces nouvelles formes d'échanges sur son territoire ?
2. Quels sont les acteurs impliqués : producteurs, usagers, consommateurs, bénévoles, institutions ? Quels rôles jouent-ils ou pourraient-ils jouer s'ils étaient plus impliqués ?
3. Pourquoi la Régie participe-t-elle à ces nouvelles formes d'échanges ? Quels sens et portée ?

pour en savoir plus

- <http://alliancepec.free.fr/Webamap/>
Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- www.ltoit2generations.com
Logement intergénérationnel solidaire Savoie et Haute Savoie, et
www.reseau-lis.org *Réseau national*
- www.commerceequitable.org/
Plate Forme pour le Commerce Équitable (PFCE), collectif national
- www.minga.net/
Pour des échanges commerciaux basés sur une exigence d'équité
- www.reseaucocagne.asso.fr/
Les Jardins de Cocagne, jardins maraîchers biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle
- www.sol-reseau.org
SOL, un système d'échanges complémentaires





L'ÉDUCATION

POPULAIRE, OUTIL

D'APPROPRIATION

DU PROJET

Les définitions de l'éducation populaire sont nombreuses. Toutefois, quelques-uns de ses grands principes peuvent être dégagés :

- rendre l'éducation accessible aux classes sociales les plus nombreuses ;
- favoriser les pratiques de démocratisation de l'éducation ;
- développer des initiatives se situant aux côtés des institutions de l'éducation, initiatives le plus souvent d'origine associative ;
- s'appuyer sur des méthodes de pédagogie active qui placent la personne en position d'acteur, en capacité d'intervenir dans la vie en société.

Cette définition montre les liens entre l'éducation populaire et l'économie solidaire, notamment dans **la volonté d'émancipation sociale et politique.**

Fondements et repères historiques

à noter

- Dès 1792, la déclaration de Condorcet pose les principes de l'instruction nationale qui doit permettre d'établir une égalité entre les citoyens, être indépendante, laïque et gratuite. Elle souligne que l'éducation doit être continue : « l'instruction ne devait pas abandonner les individus au moment où ils sortent des écoles... ».
- Durant tout le XIXe siècle, se multiplient les initiatives pour rapprocher les intellectuels des classes populaires : en 1830, l'association des élèves de l'Ecole polytechnique a pour but l'instruction gratuite et publique des ouvriers afin qu'ils soient « plus habiles, plus à l'aise et plus sages » ; la Ligue de l'enseignement est fondée en 1866 suite à un appel au rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer à l'enseignement du peuple ; à la fin du siècle, les Universités populaires veulent aussi éduquer le peuple pour faire face, dans le contexte de l'affaire Dreyfus, aux dangers de l'armée et de l'Église ; à leur origine, les Bourses du travail offrent en plus des actions de placement et de revendications, bibliothèques et cours d'enseignement professionnel et général pour les ouvriers...
- En 1936, avec le Front populaire, l'action du secrétariat d'État aux sports et aux loisirs et la naissance de nombreux mouvements toujours actifs aujourd'hui marquent un renouveau de l'éducation populaire ; après la Libération, le mouvement s'ancre autour des organisations et des lieux de travail.

- Dans le sillage de mai 68, l'accent est mis sur l'émancipation sociale mais, dans le même temps, on assiste aussi à une forme d'institutionnalisation de l'éducation populaire avec l'essor de l'animation socioculturelle et le relais de politiques publiques – certaines structures allant jusqu'à la marchandisation de leurs activités.

- Aujourd'hui, l'éducation populaire s'oriente aussi sur le développement social, culturel, économique, local... et des convergences se réalisent avec les réseaux d'économie solidaire. Toutefois, ces pratiques sont diffusées bien au-delà des structures qui se revendiquent principalement du mouvement d'éducation populaire, que sont la Ligue de l'enseignement, les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), les Francas, People et Culture, la fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture...

Les racines et courants de l'éducation populaire sont donc multiples : laïcs, chrétiens, socialistes, ouvriers.



Au cœur du projet Régie de Quartier

Les liens avec l'éducation populaire se trouvent à différents niveaux. Dès l'origine, le réseau des Régies de quartier « s'est bâti sur la tradition de l'éducation populaire (...), nous sommes aussi conscients de ce que nous devons à tous nos militants qui ont été formés dans cet esprit »⁵.

■ La place de certaines actions dans la vie du réseau, par exemple les « Rencontres acteurs », est une marque de cette attention particulière à la formation pour tous. Ainsi, le réseau s'est doté de moyens pour soutenir cet objectif, que ce soit à partir du système de cotisation qui encourage la participation aux formations, ou à travers la mobilisation de financements extérieurs.

Le plan de formation du CNLRQ comprend une diversité d'actions : formations spécifiques destinées aux nouveaux directeurs, aux secrétaires d'accueil, aux encadrants techniques dans le cadre de la formation continue... ; « Rencontres acteurs » qui visent la formation conjointe des bénévoles, des salariés, permanents et en insertion tous postes confondus : l'objectif étant de comprendre le fonctionnement des Régies, d'appréhender leur rôle sur le territoire, et « d'inciter les acteurs à une plus grande implication personnelle dans la vie associative de leur quartier ».

- Il en est de même des pratiques des Régies de quartier et de territoire qui montrent l'importance qu'elles accordent à la promotion de la personne, au partage des connaissances, à l'expression des solidarités... à travers, par exemple, les pratiques artistiques ou de créations collectives.

L'éducation populaire est au cœur du projet. **Outil essentiel pour son appropriation par les différents acteurs, habitants, bénévoles, salariés** : « en tant que structure, on fait de l'éducation populaire » (le directeur d'une Régie de quartier).

Parmi les exemples, le fonctionnement en commission de travail réunissant au sein de la Régie, bénévoles, salariés, habitants, institutions... et permettant la co-construction de nouvelles activités entre les différentes parties prenantes. Aussi, les réunions de bas d'immeubles peuvent participer de cette démarche d'éducation populaire.

Egalement, les actions plus spécifiques, que ce soit en matière de lutte contre l'illettrisme, d'accès à la culture, de prévention sanitaire... menées en partenariat avec d'autres acteurs locaux, prennent souvent corps avec la mise en place d'un journal de quartier, l'organisation de sorties, (visites...), d'un festival, d'un réseau d'échanges, etc.

De nouvelles actions

■ Régulièrement, des événements jouent un rôle important dans la constitution et le renforcement d'une culture commune du réseau des Régies de quartier. En 2008, (des rassemblements nationaux eurent lieu en 1992, 1995 et 2000), les événements « Régies en Constellation » ont rassemblé au total 7 000 personnes, principalement habitants des quartiers, venues se rencontrer, faire la fête, échanger sur leurs pratiques.

■ D'une autre façon, les Régies de quartier participent au renouveau des universités populaires en y apportant leur spécificité. Intitulées « Unis vers cités populaires », il s'agit d'approcher les habitants des quartiers qui restent encore peu touchés par les initiatives existantes. L'objectif est « d'éclairer les questions sociales et sociétales -histoire du peuplement des quartiers populaires, des luttes contemporaines, de l'immigration, de l'habitat social et du développement durable...- et de contribuer à la construction des identités de chacun » (CNLRQ, 2008, Info réseau n°44). Partant d'initiatives locales (Aubervilliers, Paris 19ème), les « Unis Vers Cités Populaires » visent à inspirer d'autres concrétisations pour élargir et enrichir le projet de chaque Régie (les premières au niveau national se sont tenues lors de l'Assemblée générale du CNLRQ en 2008).





pistes de questionnements

L'éducation populaire est au cœur du projet des Régies de quartier qui vise à promouvoir la citoyenneté et à co-construire des activités dans une démarche d'économie solidaire. Cela participe aussi d'une démocratisation de l'économie.

Quelques propositions et réflexions sur les pratiques pour votre Régie :

1. Comment les principes de l'éducation populaire sont-ils mis en œuvre dans la Régie ? Comment se traduisent-ils dans la construction et le fonctionnement des activités ?

Quelles actions spécifiques la Régie a-t-elle mis en place ? Quels types d'acteurs étaient visés : les bénévoles, les salariés, les habitants, d'autres acteurs... ?

2. Quels partenariats la Régie a-t-elle développé pour mettre en œuvre de telles actions ? Avec des organisations d'éducation populaire ?

3. Des membres de la Régie ont-ils récemment participé aux formations du CNLRQ ? Quelles catégories de membres n'ont jamais participé à ces formations ?

La Régie a-t-elle déjà accueilli une formation, rencontre acteurs, etc. ?

pour en savoir plus

- CNLRQ, 2004, *Education populaire : l'implication des Régies*, dossier Info réseau n°31
- CNLRQ, *Le plan de formation, Pour une culture commune du réseau*
- www.universitepopulaire.eu AUPF, Association des Universités Populaires de France



L'ENVIRONNEMENT

ET LA

RÉAPPROPRIATION

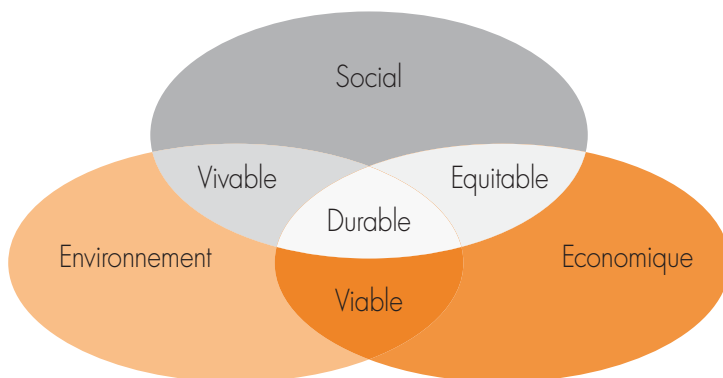
DES ESPACES

Le développement durable

En quelques années, la notion de développement durable, d'abord utilisée dans la sphère militante écologiste et dans des déclarations politiques, est passée dans le langage commun... y compris dans celui des directions de communication des grandes entreprises.

- En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, le « Sommet de la Terre » réunit 182 pays pour débattre de l'avenir de la planète et donner du sens au concept de développement durable. Dans la suite du « rapport BRUNTLAND » (ONU, Commission mondiale sur l'environnement et le développement 1987, Notre Avenir à Tous), le développement durable met l'accent sur la préservation de l'environnement et la consommation prudente des ressources naturelles : **c'est un développement qui concilie le progrès économique, la justice sociale (en termes de droit à la santé, à l'éducation, au travail...) et la préservation de l'environnement.**

Les trois piliers du développement durable.



- Les points de jonction entre le développement durable et l'économie solidaire sont liés à des références et des souhaits communs. Une référence commune : la solidarité ; le développement durable « appelle la mise en œuvre d'une double solidarité : " horizontale " à l'égard des plus démunis... et " verticale " entre les générations » (J-P. MARECHAL et B. QUENAULT).



Un souhait commun : celui d'associer les perspectives sociales et économiques. **Le développement durable et l'économie solidaire ont la volonté de développer une économie qui prenne en compte les préoccupations sociétales.**

- Si l'économie solidaire met l'accent sur les dimensions démocratiques, le développement durable s'intéresse lui, en premier lieu, aux dimensions écologiques. Même si elles trouvent leurs racines dans les années 1970-80, la construction des deux notions est sensiblement différente : le développement durable est apparu et d'abord diffusé à partir de conférences internationales et de discours politiques, alors que l'économie solidaire s'est construite à partir des initiatives locales, en partie reconnues par les pouvoirs publics.

La valorisation du cadre de vie, projet des Régies de quartier et de territoire

Les Régies visent dans leurs principes à associer les dimensions économiques, politiques, sociales et territoriales. Qu'en est-il des préoccupations environnementales ? Les pratiques montrent qu'elles sont ancrées depuis longtemps dans l'action des Régies.

- Les interventions traditionnelles des Régies sont directement tournées vers l'environnement des habitants. Leur spécificité réside dans **l'implication des habitants** pour un meilleur respect et une réappropriation du territoire.

Collecte de déchets, entretien des parties communes, espaces verts... autant de services classiques des Régies. A partir de ces expériences, elles peuvent en développer d'autres dans une logique de protection de l'environnement : outre le ramassage chez les particuliers, la collecte de déchets verts peut être complémentaire de l'activité « espaces verts » ; il peut aussi s'agir de faire évoluer les pratiques de traitement des déchets issus des activités de la Régie...

- Fréquemment, les Régies organisent des concours « balcons fleuris » qui, au-delà de l'embellissement du quartier, ont une dimension collective et sont prétexte à sensibiliser au respect de l'environnement.

Par exemple, la Régie de Quartier Bellefontaine à Toulouse s'appuie sur ces manifestations pour organiser avec les habitants des visites collectives dans les parcs floraux de la ville.

Les habitants s'inscrivent au concours et participent à un projet commun encadré avec le service des espaces verts de la municipalité. Les plantations sont réalisées en jardinières fournies par la Régie, après la visite d'une école d'horticulture. D'abord initiée par la Régie, (parfois avec des réticences :« on a plus de besoins que des fleurs ! »), les habitants se sont appropriés la démarche et souhaiteraient mettre en place des jardins partagés...

De nouvelles approches environnementales

- Les jardins associatifs sont d'autres actions qui peuvent être mises en œuvre de façon très variée selon les Régies : meilleure alimentation, lien social, éducation à l'environnement, réappropriation de l'espace... tels sont notamment les objectifs visés.

Certains jardins ne fonctionnent qu'avec des bénévoles et une forte implication des habitants, dans l'objectif de créer un lieu d'échanges et de favoriser la réappropriation du quartier. D'autres, animés par des permanents de la Régie et des partenaires tels que les centres sociaux, ont une visée pédagogique en direction des enfants...

Il en est encore qui emploient des salariés en parcours d'insertion, impliquent aussi des bénévoles et proposent aux habitants des paniers issus d'une production bio (La Rochelle). C'est le cas aussi de la vente de paniers issus de la production d'un jardin géré par une Régie (Poitiers)...

- Ailleurs (quand l'espace peut se faire plus rare...), la promotion d'une consommation respectueuse de l'environnement peut prendre d'autres chemins et passe alors par des partenariats avec des producteurs à la campagne.

L'exemple de la Régie de quartier de Paris 3ème Arts et Métiers : située sur un territoire atypique, bien qu'implantée dans un îlot populaire du centre de la capitale, aucun bailleur social n'est présent.

” ”

La Régie est le lieu de dépôt/vente de paniers provenant d'un Jardin de Cocagne « Les paniers du Val de Loire » qui emploie des personnes en insertion et propose des produits biologiques. Le centre d'action sociale de la Ville soutient l'achat d'une partie de ces paniers pour des familles en difficulté et attribue une aide spécifique. La Régie accueille aussi une AMAP contre paiement de frais d'usage dans ses locaux (100 adhérents qui achètent la production d'un maraîcher biologique situé dans le Beauvaisis).

Aussi, les multiples dimensions de leurs interventions, leur proximité naturelle avec les habitants font que les Régies sont à même de développer de nouvelles activités : conseils en économies d'énergie, sensibilisation au traitement des installations au plomb, collectes de déchets spécifiques... autant de pratiques qui portent sur les problématiques de développement durable.

à noter

Toutes ces pratiques rejoignent les préoccupations des collectivités qui peuvent être inscrites dans le cadre d'Agendas 21. L'Agenda 21 « est un projet global et concret dont l'objectif est de mettre en œuvre, progressivement et de manière pérenne, le développement durable à l'échelle d'un territoire. Porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation et de la recherche, il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, à économiser les ressources naturelles et à renforcer l'attractivité du territoire. » (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ADEME).



pistes de questionnements

Depuis leur origine, les Régies de quartier et de territoire développent des services liés au cadre de vie et à l'environnement. Fortes de ces expériences, elles mettent en place de nouvelles actions, complémentaires de leurs services traditionnels et impliquant de nouveaux partenaires. Dans la majorité des cas, la réappropriation de leur quartier par les habitants motive de telles actions.

Quelques propositions et réflexions sur les pratiques pour votre Régie :

1. Quels nouveaux services liés à l'environnement la Régie développe-t-elle ? Pourquoi œuvre-t-elle dans ce domaine ? Quels sont le sens et la portée de ces projets pour la Régie ?
2. Qui sont les acteurs impliqués : les collectivités, les habitants, d'autres partenaires ? Quel rôle jouent-ils ou pourraient-ils jouer s'ils étaient plus impliqués ?
3. Est-ce que la Régie s'inscrit dans des programmes de développement durable sur le territoire ? Avec quels partenaires ? Quels sont les atouts et les limites de ces dispositifs ?

pour en savoir plus

- **CNLRQ**, 2005, *Les services aux habitants dans les Régies de quartier, état des lieux* (MAJ nov.-07)
- *Introduction à l'Environnement et au Développement Durable*, **COLLECTIF**, ouvrage disponible sur le site de l'Université virtuelle environnement et développement durable www.uved.fr
- **MARECHAL JEAN-PAUL, QUENAULT BERNARD**, 2005, *Le développement durable, Une perspective pour le XXI^e siècle*, Presses universitaires de Rennes
- www.padesautoproduction.org Programme Autoproduction et Développement Social
- www.ademe.fr Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie



LES RÉSEAUX

D'ÉCONOMIE

SOLIDAIRE, DES

ENGAGEMENTS

LOCAUX,

NATIONAUX ET

INTERNATIONAUX



Services de proximité, commerce équitable, finances solidaires, Régies de quartier, restaurants interculturels, crèches parentales, systèmes d'échange local... Les initiatives solidaires se situent autant sur le champ des nouvelles formes d'échanges que sur celui de l'insertion.

« Economie sociale », « économie solidaire », « économie sociale et solidaire ». **Derrière des appellations qui peuvent sembler proches se cachent des histoires, des cadres théoriques, des regroupements plus ou moins institutionnalisés.** Le terme « économie sociale et solidaire » apparaît au tournant des années 1990-2000 à la faveur de plusieurs initiatives émanant des pouvoirs publics et associant différents acteurs.

à noter

- Les consultations impulsées en 2000 par la Délégation interministérielle à l'économie sociale et à l'innovation sociale, à la demande des ministères de l'emploi, de l'environnement et de la ville, ont réuni 4 000 personnes, permettant « aux acteurs locaux de mieux se connaître [...] et d'établir des passerelles entre l'économie sociale et l'économie solidaire » (H. SIBILLE).
- La création, la même année, du secrétariat d'État à l'économie solidaire (2000-2002) contribue à diffuser le vocable « économie sociale et solidaire » recouvrant les entreprises d'économie sociale, ainsi que des initiatives plus récentes dites d'économie solidaire ; ces dernières utilisent les statuts d'économie sociale, parfois des statuts commerciaux en intégrant des règles spécifiques.
- Soucieux d'unifier les différents courants, Alain LIPIETZ va jusqu'à mettre en évidence l'existence d'un « tiers secteur d'économie sociale et solidaire » rassemblant les différentes approches et pratiques, sans pour autant les confondre.

L'économie sociale et solidaire apparaît comme la jonction des acteurs de l'économie sociale et ceux de l'économie solidaire qui présentent certaines convergences mais aussi, des divergences.

L'économie sociale, la reconnaissance par les statuts

Le concept d'économie sociale est né au début du XIXe siècle et il a été notamment popularisé lors de l'Exposition universelle de 1900 à Paris, avec la participation de 4 500 exposants au Palais de l'Économie sociale. Mais, « il faudra attendre les années 70, puis l'impulsion politique déterminante du pouvoir socialiste, pour [...] une véritable reconnaissance institutionnelle des pouvoirs publics comme secteur économique spécifique » (E. BIDEET).

■ En 1980, le comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives - devenu aujourd'hui le CEGES, Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale - élabore une charte qui désigne l'économie sociale à partir des « groupements de personnes (et non de capitaux) jouant un rôle économique » : c'est l'alliance de « trois familles : mutuelles, coopératives, associations gestionnaires [...] sous le concept " économie sociale " reconnu officiellement par décret en 1981 ». Cette reconnaissance institutionnelle se base sur l'adoption de statuts respectant plusieurs principes : liberté d'adhésion, non lucrativité individuelle (les excédents ne sont pas redistribués par rémunération du capital apporté), indépendance à l'égard des pouvoirs publics, gestion démocratique selon le principe « une personne, une voix ».

■ **La définition de l'économie sociale se fonde ainsi sur des bases juridiques et institutionnelles fortes**, faisant écrire qu'elle « se définit par comment, sous quel statut, et sous quelles normes d'organisation interne on le fait » (A. LIPIETZ).

■ Les structures d'économie sociale sont représentées dans les Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CRES) qui, parfois dans certaines régions, en plus des secteurs associatif, coopératif et mutualiste, accorde une place à une représentation de l'économie solidaire (elles s'appellent alors « Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire »).

L'économie solidaire, un projet de société

A partir des années 1970, sous l'influence culturelle de mai 68 et face aux conséquences économiques et sociales des crises, un mouvement associatif ressurgit en prenant en compte des besoins non satisfaits, des nouveaux modes de production, des nouvelles activités parfois à la lisière ou en marge du droit. « L'économie solidaire renoue avec certains aspects du projet fondateur de l'économie sociale » (J-L. LAVILLE).

■ On passe du « comment » au « pourquoi ». L'économie solidaire se définit par « au nom de quoi on le fait : **le sens prêté à l'activité économique**, sa logique, le système de valeurs de ses acteurs » (A. LIPIETZ). Le plus souvent sous forme associative, ces innovations sectorielles sont reconnues ou se reconnaissent dans l'économie solidaire. Celle-ci serait animée d'un esprit de contestation, d'une aspiration au changement qu'aurait perdu l'économie sociale « profondément impliquée voire instrumentalisée dans la mise en place de l'Etat providence après 1945 ».

à noter

Le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES), insiste sur la dimension politique en montrant comment l'économie solidaire participe à un « ré encastrement » du marché dans des préoccupations sociopolitiques.

« Au moment où la dynamique marchande ne suffit plus à fournir du travail pour tous, l'économie solidaire ne peut rendre la sphère économique plus accessible et la « ré encastrer » dans la vie sociale que si elle réaffirme la dimension politique de son action. [Son] devenir est conditionné par la recherche de l'expression et la participation de chacun quel que soit son statut (salarié, bénévole, usager)... Cette volonté de donner la parole aux premiers concernés, pour s'attaquer concrètement à des problèmes vécus, ne s'oppose pas à la citoyenneté de délégation et de représentation mais au contraire la renforce... ».

« L'économie solidaire [...] exige que l'État assume ses responsabilités sociales et garantisse des droits sociaux universels, pour que la citoyenneté puisse s'exercer réellement. Ceci implique

au Nord, une ouverture à la négociation et à la gestion partagée avec les réseaux de la société civile et au Sud, la reconstruction d'un État de droit, garant notamment des droits économiques et sociaux.



Un engagement international et national des Régies de quartier et de territoire

Les réseaux d'économie solidaire sont nombreux et présents tant au niveau international, national que local mais, quelque soit l'échelle, leurs objectifs se rejoignent.

à noter

Par exemple, pour le MES, il s'agit notamment de :

- créer des regroupements territoriaux pour soutenir la consolidation et l'émergence des initiatives locales ;*
- organiser des échanges entre acteurs, mutualiser les expériences, appuyer leurs négociations avec les pouvoirs publics et financiers ;*
- promouvoir les coopérations internationales dans le cadre de la construction de l'économie solidaire européenne et mondiale ;*
- élaborer une charte et un manifeste sur les principes et les valeurs de l'économie solidaire, avec la participation démocratique des membres du Mouvement ;*
- promouvoir publiquement l'économie solidaire, ses activités et entreprises...*

Ainsi, le réseau des Régies s'inscrit dans le MES, dans des dynamiques internationales comme dans des démarches locales.

■ En 1995, le CNLRQ participe avec différents réseaux à l'appel lancé dans *Le Monde* pour une reconnaissance des initiatives d'économie solidaire. En 1997, la création de l'Inter Réseaux de l'Economie Solidaire permet de faire reconnaître la démarche et de promouvoir une politique active de développement et de transformation sociale. C'est en 2002 qu'apparaît une structure juridique avec la création du MES qui réunit des réseaux d'acteurs sur

des bases sectorielles (comme le CNLRQ ou l' UFISC, Union fédérale d'intervention des structures culturelles), et sur des bases locales à travers des collectifs et regroupements régionaux de l'économie solidaire mais aussi, des organisations de solidarité internationale, des structures d'accompagnement.

■ D'autres réseaux ou actions ont joué ou jouent un rôle pour la reconnaissance de l'économie solidaire. Dans les années 90, une coopérative (qui a aujourd'hui stoppé son activité), le Réseau d'économie alternative et solidaire, est la première expérience française de regroupement de structures d'économie solidaire tous secteurs confondus.

Le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES) regroupe les collectivités locales investies sur ce champ. D'autres initiatives plus récentes, comme le Manifeste initié en 2006 par différentes personnalités, notamment Claude ALPHANDERY et Edmond MAIRE .

■ Au niveau régional, des Régies participent dans certaines Chambres d'économie sociale et solidaire ou ont aussi rejoint les regroupements réunis au sein du MES.

Par exemple, le CESIF, Collectif de l'Economie Solidaire Ile-de-France qui a son siège dans une Régie parisienne ; en région Centre, le CRE-SOL, Centre Réseau Economie-SOLidaire, l'Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire (APES) dans le Nord Pas-de-Calais...

■ Ceci n'exclue pas d'autres actions (ex : les « Écossolies » sur l'agglomération nantaise, etc.) et la participation des Régies à des événements, comme en novembre de chaque année, « le mois de l'économie sociale et solidaire » suivi en 2008 dans presque toutes les régions...

■ Au niveau international, le réseau des Régies participe au mouvement « Globalisation de la solidarité », à l'occasion de rencontres qui ont donné naissance au Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, RIPESS (la première à Lima en 1997 puis à Québec en 2001, à Dakar en 2005, la prochaine au Luxembourg en 2009). Au niveau européen, il est membre fondateur de l'Association Européenne des Réseaux et Régies de quartier (AERDQ).



De premier abord, ces participations peuvent paraître éloignées de l'action locale des Régies. Et pourtant, la globalisation de l'économie, l'influence généralisée des directives européennes... conduit à la nécessité d'agir à différents niveaux. Si le mot d'ordre « agir local, penser global » est fondamental pour les Régies, certains enjeux auxquels elles sont confrontées les obligent aussi à « penser local et agir global ». L'inscription dans les réseaux d'économie solidaire est pour cela indispensable...



pistes de questionnement

Le mouvement des Régies de quartier et de territoire s'inscrit dans les réseaux d'économie solidaire, du local à l'international. Cette dynamique peut prendre des formes différentes.

Quelques propositions et réflexions sur les pratiques pour votre Régie :

1. La Régie participe-t-elle à des regroupements, des initiatives d'économie solidaire aux niveaux local, régional et/ou international ? Quelles coopérations a-t-elle développées avec quels acteurs dans ce domaine ?
2. Les acteurs de la Régie estiment-ils participer à une démarche d'économie solidaire ? Si non, pour quelles raisons ? Si oui, quelles seraient les possibilités d'impliquer d'autres acteurs ?
3. Dans quelle mesure les acteurs de la Régie connaissent-ils la participation du réseau à des mouvements internationaux ou nationaux d'économie solidaire ?

pour en savoir plus

- Disponibles sur http://www.le-mes.org/M.E.S/Accueil_MES.html
 - **BAILLEUL SIMON, BERGER JEAN, PORTENEUVE VÉRONIQUE**, 2005, *Réseaux, pôles, collectifs, assemblées permanentes, associations régionales... Comment les acteurs de l'économie solidaire s'organisent au niveau territorial ?* ARDES, Fondation de France, MES
 - **FRAISSE LAURENT, BERGER JEAN**, 2007, *Avec les régions, l'économie sociale et solidaire en mouvement, Regards et implications des acteurs et réseaux dans la construction des politiques régionales d'économie sociale et solidaire* MES, RTES, Fondation de France, DIISES
- **BIDET ERIC**, 1997, *L'économie sociale*, Le Monde éditions
- **LAVILLE JEAN-LOUIS**, 2007, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Hachette.
- **LIPIETZ ALAIN**, 2001, *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment ?*, La Découverte - La Documentation française
- **SIBILLE HUGUES**, 2000, Préface, *Les consultations de l'économie sociale et solidaire, Rapport de synthèse*, DIES, secrétariat d'Etat à l'économie solidaire
- Les appels publiés dans le journal *Le Monde* du 18 octobre 1995 et du 18 juin 1997
- <http://www.rtes.fr> Le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire
- <http://www.sinvestir.org> Le Manifeste de l'économie solidaire
- http://www.ripess.net/fr/declaration_dk2005.html

Réseau intercontinental de l'économie sociale et solidaire et, en particulier la déclaration finale, Renforcer le pouvoir d'agir des peuples, 2005, Dakar

Conception Graphique
Sandrine Cardon - CNLRQ

Impression
LFT, Montreuil-sous-Bois, 2009
sur papier Condat Silk • Certifié PEFC





accueil@cnlrq.org
www.regiedequartier.org
54, avenue Philippe Auguste • 75011 Paris



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ

